Réf. Farde e-Assemblées : 2483319

N° OJ : **92**

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Asbl "Ex Aequo".- Subside : 16.960,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : un subside d'un montant de 16.960,00 EUR est octroyé à l'asbl "EX AEQUO" (453.683.549) à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022 (Eng : 22/33739)

Annexes :